



## Commission Sportive

Le Rheu, le 19 décembre 2023

Aux équipes masculines et féminines  
du championnat régional 2023/2024  
Aux CDA et aux juges arbitres

**Objet :** Championnat régional, juge arbitrage et brûlage.

Madame, Monsieur,

L'article II.112.1 – page 42 des règlements sportifs indique que « chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division ». Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la saison 2023/2024 - phase 2 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions sous la responsabilité de la Commission Sportive Régionale en ce qui concerne le championnat régional. Ce tableau reprend, pour mémoire, les autres divisions nationales.

N° journée sous Spid	Pro A Messieurs	Pro B Messieurs	Pro A Dames	Pro B Dames	Nationales 1, 2 et 3 Dames et Messieurs	Régionales Messieurs PN, R1, R2 et R3	Régionales Dames PN
13	05/12/2023	05/12/2023	05/12/2023	19/01/2024	20/01/2024	21/01/2024	21/01/2024
14	15/12/2023	15/12/2023	15/12/2023	02/02/2024	03/02/2024	04/02/2024	04/02/2024
15	03/02/2024	03/01/2024	03/01/2024	09/02/2024	10/02/2024	11/02/2024	11/02/2024
16	27/02/2024	16/01/2024	16/01/2024	08/03/2024	09/03/2024	10/03/2024	10/03/2024
17	02/03/2024	27/02/2024	15/03/2024	15/03/2024	16/03/2024	17/03/2024	17/03/2024
18	15/03/2024	02/03/2024	19/03/2024	12/04/2024	13/04/2024	14/04/2024	Exempt
19	19/03/2024	15/03/2024	Non validée	03/05/2024	04/05/2024	05/05/2024	Exempt
20	Non validée	19/03/2024	Non validée		Titres rencontre 1	Titres rencontre 1	
21	Non validée	Non validée	Non validée		Titres rencontre 2	Titres rencontre 2	
22	Non validée	Non validée	Non validée		Titres rencontre 3	Titres rencontre 3	
23	Non validée				Titres rencontre 4		
24					Titres rencontre 5		

Les dates indiquées sur une même ligne correspondent à une même journée au sens de l'article II.112 des règlements sportifs.

Le numéro de la journée indiqué dans la première colonne du tableau correspond à l'enregistrement effectué dans SPID par le secrétariat de la Ligue. **Ce numéro sera apposé sur la feuille de rencontre par le juge arbitre.**

**A NOTER :** Il ne faut pas confondre « tours » et « journées ».

- Une poule de 8 équipes comporte 7 tours.
- Les journées correspondent aux numéros d'enregistrement sous SPID et donc à la numérotation servant aux brûlages.
- Les féminines sont autorisées à jouer en PN dames et en championnat départemental au titre de la même journée
- Il n'y a pas de décalage entre les journées de régionale et de nationale. Elles ont lieu les mêmes week-ends

Pour éviter tout litige ou brûlage, je vous recommande donc de prendre connaissance de l'intégralité de l'article II.112.1 des règlements sportifs ainsi que du règlement spécifique de notre championnat régional consultable sur le site de la Ligue.

**Licenciation** : (voir les règlements généraux – p97)

- Article II 606.1 :

**Le joueur doit présenter au juge-arbitre** un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et de sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical fourni » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « **sans pratique sportive** » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité avec la mention « **en compétition** », datant de moins d'un an pour les majeurs et de moins de 6 mois pour les mineurs.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

- Article II.606.2- Documents attestant de la licenciation :

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <https://spid.fft.com>
- Accès à l'application « **FFTT** » pour smartphones (Android et IOS).

### **Concernant le juge arbitrage** :

Le juge arbitrage peut-être assuré par un juge arbitre du Club pour toutes les divisions de régionale à l'exception de la Pré-nationale. En Pré-nationale comme en Nationale le juge arbitre doit être extérieur au Club. En régionale, les juges arbitres sont autorisés à arbitrer 2 rencontres.

### **Règlement des vacances des juges-arbitres** :

→ Elles seront versées directement par les clubs recevant (comme en championnat national)

→ Elles seront de 25,00 € + les frais kilométriques pour une rencontre (0,30 € du km).

→ Elles seront de 37,50 € + les frais kilométriques pour 2 rencontres (0,30 € du km).

### **Rappel sur le matériel** :

Conformément à la décision du Comité directeur du 30 avril 2016, toutes les épreuves individuelles et par équipes de niveau régional, à l'exception des tournois homologués par la Commission Sportive Régionale, se dérouleront avec des balles de matière plastique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

En ce début de 2<sup>ème</sup> phase, je me permets de vous souhaiter une bonne année 2024 et une bonne reprise au service du TENNIS de TABLE.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de la C.S.R.

Michel KERISIT

Copies : Conseil de ligue LBTT ;  
Responsables CRA et CDA ;  
Michel LOMENECH, Responsable du Championnat ;  
Patrick EVENO, Responsable adjoint du Championnat ;  
Présidents de CSD ;  
Secrétariat de la Ligue.